



Règles du jeu et remboursement appels téléphoniques jeux télé

Par **Mimilan**, le **03/05/2016** à **13:52**

Bonjour,

Il m'arrive de jouer à des jeux télés (en l'occurrence sur TF1). Depuis un certain temps, je renvoie tous les documents demandés pour me faire rembourser.

En lisant très consciencieusement le règlement, je n'arrive malheureusement pas à savoir exactement si lors d'une session (une émission):

1- Le fait d'appeler plusieurs fois augmente mes chances de gagner ou si un seul appel suffit. Ce n'est pas clair.

2- Dans le cas où leur système informatique comptabilise un appel uniquement et que c'est le premier qui compte: Est-ce qu'en cas de mauvaise réponse, je suis pénalisé.

3- De plus, lors d'une récente émission, l'animateur Jean-Luc Reichmann a invité les téléspectateurs à continuer d'appeler tout de suite après que le Maître de Midi ait gagné la somme maximale de 30 000 euros au "Coup de Maître". Selon les termes de l'animateur: "Continuez à nous appeler, vous avez encore 5 minutes". J'ai trouvé ça étonnant car je croyais que la participation s'arrêtait dès que le Maître de Midi avait répondu aux 5 questions de la manche appelée "coupe de Maître".

J'ai beau épluché le règlement et d'en saisir les nuances, la réponse à ces 3 questions n'est pas inscrite, ou tout simplement pas du tout claire.

Comment puis-je avoir la réponse clairement à mes questions sachant que si je fais une demande du règlement auprès de l'huissier de justice dépositaire, ce seront les mêmes éléments.

Me conseillez-vous de demander des compléments d'explications auprès de l'huissier et si oui, de quelle manière puis-je obtenir efficacement les réponses à mes questions?

Je vous remercie d'avance pour l'aide et les suggestions que vous pourrez m'apporter.